

PV DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA FFPSC - CHARTRES (28) - LE 31 JANVIER 2010

Devant une assistance d'environ 180 personnes, le Président déclare cette assemblée générale ordinaire de la Fédération Française de Pêche Sportive au Coup ouverte :

Bonjour à celles et à ceux que je n'ai pas eu l'occasion de saluer en particulier. Nous sommes le 31 Janvier, il est encore temps de souhaiter à chacun d'entre vous et à vos proches une très bonne année 2010.

Je vais demander à notre secrétaire général, Jacky CAHAGNE, de procéder à l'appel des membres du comité directeur, des CD, des GN et des CR :

MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR PRESENTS : Ollivier AFFILE – Bernard BATON
Michel BOTTE – Jacky CAHAGNE - René CATHELIN – Fernand DE CASTRO - Daniel DEPALLE
Marcel DETHOREY – Paul DUVET - Jacques GOUPIL - Jean Michel GRIGNON – Philippe HORNAIN
Jean Pierre MISSERI - Jean Claude POINSIGNON – Jean Luc QUERNEC – Christiane ROLLAND
Edmonde VILAIN - Pierre VILLE

MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR EXCUSES : Daniel LAPIERRE - Denis PERIGOIS

CD PRESENTS : 03 – 08 – 10 – 11 – 13 – 16 – 18 – 21 – 23 – 25 – 27 – 28 – 30 – 33 – 34 – 36 – 37
41 – 42 – 44 – 45 – 51 – 52 – 54 – 57 – 58 – 59 – 60 – 61 – 62 – 66 – 70 – 71 – 72 – 75 – 76 – 77
78 – 79 – 82 – 83 – 85 – 86 – 87 – 89 – 90 – 91 – 94 – 95

CD EXCUSES ET REPRESENTES : 04 – 07 – 12 – 19 – 22 – 24 – 29 – 31 – 32 – 35 – 40 – 46 – 56
64 – 65 – 81 – 84

CD EXCUSES : 01 – 06 – 15 – 17 – 43 – 50 – 63 – 88

CD ABSENTS : 02 – 14 – 38 – 47 – 49 – 53 – 55 – 67 – 68 – 69 – 74 – 80

GN PRESENTS : GN truite – GN carpe

CR PRESENTS : Aquitaine – Auvergne – Bourgogne – Bretagne – Centre – Champagne Ardennes
Franche Comté – Haute Normandie – Ile de France – Languedoc Roussillon – Limousin – Lorraine
Midi Pyrénées – Nord Pas de Calais – Pays de Loire – Picardie – Provence Alpes Côte d'Azur
Poitou Charente – Rhône Alpes

CR EXCUSES : Basse Normandie

CR ABSENT : Alsace

1) Rapport moral du Président :

Nous avons eu à déplorer en 2009 la disparition de nombreux amis investis dans nos différentes structures associatives ; je ne les citerais pas tous de peur d'en oublier, mais je ne puis m'empêcher d'avoir une pensée particulière pour notre collègue Yves CARON qui nous a quitté quelques jours après sa réélection au comité directeur de la FFPSC.

Nous sommes ce jour à Chartres et nous avons aussi une pensée particulière pour Madame Marie-Louise AUCLAIR, ancienne championne de France et ancienne trésorière du CD 28 décédée au moment où se tenait l'AG de Janvier 2009, ainsi que pour notre ami Patrick GUESDON qui nous a quittés en fin d'année 2009. Patrick était particulièrement dévoué à l'encadrement des jeunes du club compétition de Chartres.

A la mémoire de toutes les personnes disparues depuis notre dernière assemblée générale du 25 Janvier 2009, je vous demande d'observer une minute de silence.

Je remercie pour leur présence les personnalités suivantes :

- Monsieur Patrick GEROUDET, adjoint au maire, représentant Monsieur Jean-Pierre GORGES, député-maire de Chartres.
- Monsieur Alain DIEU, Président de la commission des pêches sportives et spécialisées de la Fédération Nationale, représentant Monsieur Claude ROUSTAN, Président de la Fédération Nationale de la Pêche en France.
- Monsieur Jackie DUPUIS, Président d'Honneur de la FFPSC et secrétaire général de la Fédération Internationale de Pêche Sportive en eau douce (FIPSeD).
- Monsieur Denis LEGRET, Président de l'EHGO.
- Monsieur Michel BROSSARD, Président de la Fédération d'Eure et Loir pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.
- Monsieur Jean-Luc QUERNEC, Président du CD 28 et du CR Centre.
- Monsieur Thierry COUVRAY, Président de l'AAPPMA de Chartres.
- Monsieur Philippe BONNET.
- Messieurs Frédéric BONNET et Jean DESQUE, de la société SENSAS, représentant Monsieur Hugues NELLO.

La presse halieutique est représentée par :

- Nicolas BEROUD, PECHE INFO.
- Vincent RONDREUX, DECLIC PECHE.

Personnalités excusées :

- Monsieur Fortuné JAGUELIN, Président d'Honneur FFPSC.
- Monsieur Hervé RICHELET, RAMEAU / WATER QUEEN.
- Monsieur Franck COURTILLET, GARBOLINO.
- Monsieur François MOSSALGUE, RIVE.

Je remercie Thierry COUVRAY, Président de l'AAPPMA, pour son accueil à Chartres, Jean-Luc QUERNEC, Président du CD 28 et du CR Centre, pour la préparation de cette assemblée générale avec son équipe du CD 28, je pense entre autre à François TOUCHARD et à Dominique DUPIN.

Merci aussi à Philippe BONNET et à Albert BLANCHARD de nous avoir facilité l'accès à cette très belle salle panoramique de la Société des Courses Hippiques de Chartres.

Je souhaite la bienvenue à tous les Présidents des Groupements Nationaux, des Comités Régionaux, des Comités Départementaux et de l'ensemble des licenciés présents.

J'adresse tous mes remerciements aux Fédérations Départementales, aux AAPMA, aux clubs, aux CD, aux GN qui ont œuvré tout au long de l'année 2009 pour l'organisation de nos championnats nationaux et grandes épreuves nationales.

Je cède la parole à Jean-Luc pour quelques mots d'accueil :

Jean Luc QUERNEC accueille l'assemblée et présente le CD 28.

PALMARES EPREUVES NATIONALES :

➤ EPREUVES A LA CANNE :

PROMOTION A :	Jacky MARDELE du 35
PROMOTION B :	David CROCCEL du 59
PROMOTION C :	Denis SECULA du 54
PROMOTION D :	Bernard GREPIER du 89
PROMOTION E :	Nicolas NOUALHIER du 79
PROMOTION F :	Frédéric DUROUX du 01

3^{ème} DIVISION NORD : Jean Louis BERNARDI du 67
3^{ème} DIVISION SUD : François BERGAULT du 17
2^{ème} DIVISION : François LOYER du 59
1^{ère} DIVISION : Didier DELANNOY du 78
2^{ème} DIVISION FEMININE : Claire BORE du 41
1^{ère} DIVISION FEMININE : Pauline NERVET du 60

MINIMES

PROMOTION W : Jordan WIERZIYK du 62
PROMOTION X : Danny POINSIGNON du 70
PROMOTION Y : Marvyn MADOUAS du 44
PROMOTION Z : Kevin BUSCATO du 82
CHAMPIONNAT NATIONAL : François VANHILLE du 59

CADETS

PROMOTION W : Kevin JACQUEMARD du 60
PROMOTION X : Adrien GARRET du 90
PROMOTION Y : Frédéric FOURMY du 35
PROMOTION Z : Paul GASPAROTTO du 82
CHAMPIONNAT NATIONAL : Alexandre CAUDIN du 52

JUNIORS

PROMOTION W : Pauline NERVET du 60
PROMOTION X : Christophe MOUGIN du 70
PROMOTION Y : Frédéric HATON du 37
PROMOTION Z : Pierre BLONDEAU du 65
CHAMPIONNAT NATIONAL : Pierre BLONDEAU du 65

VETERANS

PROMOTION M : Jean BLANCHARD du 77
PROMOTION N : Gérard GRANADOS du 21
PROMOTION O : Bernard PINAUD du 79
PROMOTION P : Maurice MERLE du 01
CHAMPIONNAT NATIONAL : Gilles LANNOY du 62

HANDICAPES

2^{ème} DIVISION : Gérard LELONG du 02
1^{ère} DIVISION : Jean Noël RIBOTON du 36

CORPORATIF

CHAMPIONNAT NATIONAL : Jérôme LAGARDE du 58

➤ EPREUVES AU MOULINET :

PROMOTION A : Frédéric BOULAY du 22
PROMOTION B : Cédric AMORY du 02
PROMOTION C : Dominique BIGUEUR du 70
PROMOTION D : Johann GRANADOS du 21
PROMOTION E : Jérôme DOCHEZ du 79
PROMOTION F : Bruno SENAMAUD BEAUFORT du 82
3^{ème} DIVISION NORD : Claude BLINEAU du 44
3^{ème} DIVISION SUD : Michel LESSIRE du 49
2^{ème} DIVISION : Olivier WIMMER du 67
1^{ère} DIVISION : Raphael GAVINI du 85

➤ CARPE :

JUNIORS : Wilson FESCHET du 26
ESPOIRS : Nicolas BRENIER
1^{ère} DIVISION : Nicolas POTIQUET

➤ TRUITE :

PAR EQUIPE
1^{ère} division : NO KILL 33

INDIVIDUEL

3^{ème} DIVISION : Alain DUCLOS - TUTTITRUIE
2^{ème} DIVISION : Thierry TEULIE - RIEUMES
1^{ère} DIVISION : Franck LAFONT - TUTTITRUIE
VETERANS : Alain CAZANAVE – NO KILL 33

➤ **GRANDES EPREUVES :**

COUPE DE FRANCE DES VETERANS

60 /65 ans : Marcel DUBOIS du 77
66/75 ans : Joseph BIGOT du 33
Plus de 75 ans : Jean BORTOLI du 02

CLUBS : Team Sensas Armentières 59
CD JEUNES : CD 59
CD : CD 02
GRAND NATIONAL : Damien MICHAUD du 16
COUPE DE FRANCE CORPO : Pascal VARIOT – AREVA Saint Marcel 71
CLUB CORPO : BERRY EDUCATION NATIONALE
COUPE DE FRANCE PLOMBEE : Bernard BODINEAU du 28

➤ **GRAND CHELEM :**

Cette année 3 pêcheurs ont réalisés le grand chelem en pêche mixte :

Christophe MUSNIER du 41
François LOYER du 59
David CROCCCEL du 59

PALMARES EPREUVES INTERNATIONALES :

➤ **RENCONTRES AMICALES :**

ITALIE - FRANCE à Montopoli.

Victoire logique et incontestée de l'Italie face à nos jeunes compétiteurs de l'équipe de France très motivés, qui se sont bien battus et qui ont beaucoup appris.

COUPE CE à Diepenbeek (Belgique) les 16 et 17 mai.

Match serré où la France termine 2[°] avec 24 pts derrière la Belgique 20 pts et devant l'Italie 28 pts.

CHAMPIONNAT D'EUROPE à Radece (Slovénie) les 26 et 27 juin.

Notre équipe de France termine 7[°] sur 27 nations.

➤ **CHAMPIONNATS DU MONDE :**

CLUBS à Madunice (Slovaquie) les 13 et 14 juin.

Notre équipe d'Armentières termine 6[°] sur 25 nations.

VETERANS à Milton Keynes (Angleterre) les 11 et 12 juillet.

Double médaille d'or devant les Anglais, chez eux.

Michel PERDRIAU est champion du monde individuel vétérans.

JEUNES U14 à Santa Justa (Portugal) les 25 et 26 juillet.

Contre-performance que nous espérons exceptionnelle les jeunes U 14 terminant 5[°] sur 6.

JEUNES U18 à Santa Justa (Portugal) les 25 et 26 juillet.

Nos jeunes U18 terminent 2[°] par équipe, tout près de la médaille d'or.

Grérory CORNUT est également médaille d'argent.

JEUNES U22 à Coruche (Portugal) les 25 et 26 juillet.

L'équipe termine à nouveau en milieu de tableau (10[°] sur 18) ; elle mérite mieux que cela il faut s'accrocher.

HANDICAPES à Ponte De Sor (Portugal) les 8 et 9 août.
6° sur 10 nations, nos handicapés nous ont habitués à bien mieux que cela. Un beau défi à relever en 2010 à Niort.

FEMININ à Boretto-Reggio Emilia (Italie) les 22 et 23 août.
Habituee au podium depuis plusieurs années notre équipe termine 8°

NATIONS à Almère (Pays Bas) les 5 et 6 septembre.
Après plusieurs années très difficiles l'équipe de France retrouve des couleurs en terminant 2° à un tout petit point de la Slovaquie.

TRUITE à Sant Julia De Loria (Andorre) les 19 et 20 septembre.
Notre équipe est l'éternelle « Poulidor » du championnat du monde.
Quand va-t-elle se décider à battre les Italiens ?

CARPES à Cazaubon-Barbotan Les Thermes (France) du 22 au 25 octobre.
Très brillante organisation de nos amis du GN carpes récompensée par une très belle 3° place (notre premier podium carpes par équipes).

RELATIONS AVEC LE MINISTERE DES SPORTS :

En 2009 la convention d'objectifs a été négociée par téléphone et transmise par messagerie électronique, sans contact direct avec nos interlocuteurs habituels ; je regrette cette manière de faire même si le montant de subvention a été amélioré par rapport à 2008 où nous avons été « massacrés ».

La subvention 2009 s'est élevée à 40K€ (30 + 10 au titre du championnat du monde carpes organisé par la France) contre 15K€ en 2008 soit un doublement qui ne représente même pas la moitié de ce que nous avons en 2007.

L'aide apportée pour nos participations à l'ensemble des épreuves internationales s'avère notoirement insuffisante.

Un point positif tout de même : pour la première année en 2009 nous avons reçu des messages de félicitation de la part du directeur des sports chaque fois que nous avons obtenu un podium.

De quoi sera fait 2010 ?

RAPPROCHEMENT DES TROIS FEDERATIONS SPORTIVES DE PÊCHE :

Le souhait du Ministère en ce sens a été rappelé lors de la convention d'objectifs ; en ce qui nous concerne nous y sommes prêts depuis plusieurs années, ce n'est pas le cas pour la Fédération Mouche et la Fédération Mer.

Je me propose en 2010 de les relancer à nouveau.

RELATIONS AVEC LA FEDERATION NATIONALE DE PECHE (FNPF) :

De grands progrès ont été accomplis ; en témoigne la présence à nos assemblées générales de Monsieur Alain DIEU, Président à la FNPF de la commission des pêches sportives et spécialisées.

Fin 2009 nous nous sommes mis d'accord sur une convention contractualisant l'engagement des nos structures sportives aux côtés de la pêche associative sur le territoire national et l'attribution par la FNPF au profit de la FFPSC d'une subvention de fonctionnement de 15K€ qui n'exclut pas d'autres aides pour des actions ponctuelles.

En 2010 nous avons en projet de renouveler notre ligne de vêtements sportifs, c'est un gros investissement pour les 5 ans à venir et nous allons solliciter le partenariat de la FNPF en véhiculant notre logo à côté de celui de la Fédération Nationale.

LICENCES :

PECHE AU COUP : 5975 licences en 2009 contre 6045 en 2008 soit moins 60 licences (-1%).

CLUBS : 592 en 2009 pour 611 en 2008 soit moins 19 clubs.

*CORPOS : 119 licences individuelles contre 171 en 2008 soit moins 52 licences.
199 doubles licences contre 250 en 2008 soit moins 51 licences.
50 clubs corpo contre 58 en 2008 soit plus 8 clubs.*

*CARPE : 770 licences individuelles contre 743 en 2008 soit plus 27 licences.
Le nombre de clubs recensé par le GN carpe reste stable à 27.*

*TRUITE : 116 licences individuelles contre 133 en 2008 soit moins 17
Le nombre de clubs reste stable à 10 clubs.*

Globalement nous enregistrons 7179 licences individuelles contre 7341, moins 2,2% et 679 clubs contre 706, moins 3,8%.

CLUB FRANCE :

Le partenariat financier avec les fabricants français du SPAP a été particulièrement difficile en 2009 avec une aide (hors prime podium et bulletin) limitée à 40K€ contre 52 en 2007/2008, 60 en 2005/2006 et 85,936 en 2004/2005.

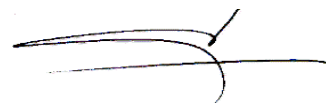
La proposition faite pour 2010 à 21K€ n'est pas acceptable et nous oblige à rechercher d'autres sources de financement pour assurer la participation de toutes nos équipes aux différentes épreuves internationales.

En terminant je voudrais remercier tous mes collègues du comité directeur, les membres des clubs, des Comités Départementaux, des Comités Régionaux, des Groupements Nationaux pour leur implication au quotidien dans le fonctionnement de nos structures, mais aussi tous les compétiteurs qui en 2009 nous ont apporté beaucoup de joie avec des résultats sportifs en redressement qui nous remplissent d'espoir pour l'avenir.

Je vous remercie de votre attention.

Le Président,

Jacques Goupil



Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

2) Diaporama sur l'évolution des licences (annexe 1) :

Jean Michel GRIGNON présente un diaporama reprenant l'évolution du nombre de licences.

3) Rapport financier (annexe 2) :

Comme nous le présentions lors de l'établissement du prévisionnel, le bilan 2009 est déficitaire de 18 000€, Edmonde VILAIN insiste sur le fait que cela ne peut continuer dans ce sens, des lignes de conduite ont été définies pour limiter certaines dépenses comme le fonctionnement et les championnats.

4) Intervention des vérificateurs aux comptes:

Lecture par Jean Pierre DECLOITRE du PV de la commission de vérification des comptes :

Nous soussignés, messieurs Alain GERARD, Michel MACO et Jean Pierre DECLOITRE, membres élus de la commission de vérification des comptes de la FFPSC réunis les 29 et 30 janvier 2010 à l'hôtel Kyriad de Chartres (28). A cette occasion nous avons vérifié et rapproché les comptes de la FFPSC de l'année 2009, avec les livres de comptes et les justificatifs, les relevés bancaires, la caisse en espèces et les devises.

Nous constatons :

- 1) Un déficit sur l'exercice 2009 de 18 386,78€ qui est inférieur au budget prévisionnel.
- 2) Un actif au 31/12/2009 de 381 717,16€.
- 3) Beaucoup d'écritures en fin d'année 2009 représentant les ristournes aux CD, CR et groupements, les indemnités des championnats jeunes qui représentent quelques 27 500€ en cours d'encaissement.
- 4) La hausse du coût des frais occasionnés lors des déplacements aux championnats internationaux dû surtout aux locations de véhicules.
Nous conseillons un certain regroupement de pêcheurs et d'accompagnateurs pour limiter le nombre de véhicules.
- 5) Nous constatons un nombre important d'avances faites que nous comprenons bien entendu. Nous souhaiterions que ces avances soient confiées aux responsables d'équipes qui auraient la charge de récupérer rapidement les justificatifs, ce qui faciliterait le travail de notre trésorière et de faciliter par la même occasion notre fonction de vérificateurs des comptes. Cela évitera que des pièces comptables soient rendues très tardivement.

Nous tenons à féliciter notre trésorière Edmonde VILAIN pour son travail, car il n'était pas facile de succéder à ce poste après notre Président Jacques GOUPIL.

Nous recommandons à la commission des finances de rechercher des mesures d'économies de fonctionnement puisque les aides et subventions des sponsors et partenaires sont à la baisse, car il est difficile de concevoir que notre Fédération puisse perdre chaque année environ 20 000€. Pour nous il en va du devenir de la FFPSC.

Nous avons ensuite vérifié les comptabilités des groupements carpe et truite.

a) Groupement truite :

Nous avons constaté une grosse amélioration dans la tenue des comptes.

Ce groupement enregistre un déficit d'exercice de 2 436,46€ dû principalement aux coûts générés par les alevinages en truites Fario et Arc en Ciel lors des compétitions qu'il organise et notamment les challenges qui n'enregistrent pas la participation espérée.

Il s'engage pour 2010 à équilibrer son budget par une nouvelle façon de fonctionner, intéressant plus les pêcheurs à participer aux diverses épreuves organisées.

De plus par la recherche de nouveaux parcours sur l'ensemble du territoire, il souhaite trouver de nouveaux adeptes de cette pratique de la pêche et de ce fait enregistrer de nouvelles licences qui ne se cantonneraient pas au seul Sud Ouest. Nous ne pouvons que les encourager !

a) Groupement carpe :

Il nous a été présenté une comptabilité tenue avec soins, qui enregistre pour 2009 un solde positif de plus de 70 000€, cela grâce à la location de chapiteaux et stands pour le forum de Montluçon qui se déroulera en février 2010.

Le trésorier du GN carpe nous présentera en 2010 un rattachement des charges et produits.

Nous constatons dans les documents qui nous ont été présentés le manque de quelques pièces justificatives de petits montants liés à l'utilisation de la carte bancaire par son Président. Nous l'encourageons à demander les factures correspondantes ou des reçus.

Nous avons également étudié la situation des licences. Au niveau général nous constatons encore une fois une érosion de nos effectifs soit moins 89 licences et cela malgré la création d'un nouveau produit d'appel la licence découverte qui a été établie au nombre de 404.

Nous enregistrons :

- *Moins 19 clubs.*
- *Moins 137 licences seniors masculins.*
- *Plus 15 licences seniors féminines.*
- *Plus 86 licences vétérans masculins.*
- *Plus 6 licences vétérans féminines.*
- *Plus 4 licences juniors masculins.*
- *Stabilité des licences juniors féminines.*
- *Moins 51 licences cadets masculins.*
- *Stabilité des licences cadets féminines.*
- *Plus 12 licences minimales masculins.*
- *Moins 5 licences minimales féminines.*

Ce qui nous paraît inquiétant c'est cette baisse de 51 licences en cadets masculins ! Manque de renouvellement dans les catégories jeunes !

Nous enregistrons une perte de 103 licences corporatives et 17 licences truite.

Concernant les licences du GN carpe pour nous, c'est un certain flou ! Dans les chiffres nous trouvons 471 licences ! Il y aurait des licences membres ! Au nombre de combien ? On nous annonce une stabilité des effectifs !

Concernant la tenue du fichier licences, nous tenons à féliciter Alain LEMARE qui a assuré ce lourd travail. Nous souhaitons à Jean Luc QUERNEC bon courage pour assurer le relais.

En conséquence nous donnons quitus à notre trésorière Edmonde VILAIN et à notre Président Jacques GOUPIL.

Fait à Chartres le 31 janvier 2010.

Jean Pierre DECLOITRE

Alain GERARD

Michel MACO

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

5) Budget prévisionnel 2010 (annexe 3) :

La commission financière a fixé aux capitaines pour chaque épreuves internationales un budget à ne pas dépasser, voire à réduire dans la mesure du possible.

Décisions adoptées en réunion des Présidents de CR afin d'équilibrer le prévisionnel :

- Inscriptions portées à 25€ pour toutes les épreuves par équipe à compter de 2010.
- Objectif de ne pas augmenter le tarif des licences 2011, sous réserve que le montant des subventions le permette, sinon toutes les licences individuelles seront augmentées de 2€.
- La licence loisir carpe est passée de 12 à 15€ sans avis du comité directeur.

Mise à part l'augmentation du tarif des licences qui est adoptée avec 12 voix contre (CD 03, 77 et 91), les deux autres points sont adoptés à l'unanimité.

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

Le Président remercie l'assemblée pour sa confiance.

6) Vœux :

Les 8 vœux reçus ont été étudiés par le comité directeur et les décisions validées par les Présidents de CR, Jean Claude POINSIGNON commente les réponses à chacun de ces vœux :

- CR Centre : « *Suppression de la distance de pêche pour les championnats moulinet.* »
 - Statut quo, le comité directeur ne souhaite pas modifier ce point du règlement.
- CR Ile de France : « *Ramener le nombre de pêcheurs de 5 à 4 pêcheurs pour participer au championnat de France des Clubs.* »
 - Statut quo. Le championnat du monde se déroulant avec des équipes de 5 pêcheurs, le comité directeur ne souhaite donc pas modifier ce point du règlement.
- CR Franche Comté : « *L'article 21 du règlement officiel prévoit: Seul l'emploi du vaporisateur est autorisé après le contrôle. Notre règlement FFPSC, bien que complet, est très difficile à appliquer dans beaucoup de domaines. Pourquoi nous compliquer la vie avec des dispositions inapplicables, telle que l'emploi du pulvérisateur qui n'a pas reçu l'adhésion des CD et qui n'a été que très peu appliquée, voire pas appliquée en 2009. Pour nous organisateurs de concours, championnats, nous sommes souvent une poignée et encore souvent amputée de deux doigts pour organiser, surveiller etc..... C'est vrai que cette disposition est certainement applicable à un championnat du monde où chaque pêcheur possède un commissaire mais nous n'en sommes pas là. Le comité Régional Franche Comté demande à ce que la phrase concernant l'utilisation du pulvérisateur soit retirée de notre règlement officiel.* »
 - Statut quo, le comité directeur ne souhaite pas modifier ce point du règlement.
- CD 59 : « *Jusque maintenant une féminine qui voulait participer à une deuxième division nationale féminine devait envoyer son palmarès. Or une femme qui se retrouve enceinte et accouche s'arrête de pêcher pratiquement pendant un an et ne peut fournir un palmarès l'année suivante. Elle perd automatiquement deux ans (un an de grossesse et un an pour refaire un palmarès). Donc le vœu du CD 59 est de permettre à une femme ayant au moins fait une deuxième division nationale avant sa grossesse, de participer de nouveau (juste après la naissance) à une deuxième division nationale sans être qualifiée par présentation d'un palmarès.* »
 - A partir de 2011, la 2° division féminine sera ouverte, sans palmarès, à toutes les licenciées qui ne sont pas restantes en 1° division, sauf les U14, et les 8 premières accéderont à cette 1° division.

Cette décision répond également aux 4 derniers vœux ci-dessous concernant les féminines :

- CR Pays de Loire : « *Championnat féminin 2ème division à 24 participantes (dont 8 montantes pour la division supérieure), possibilité à partir de 2010, de maintenir de la 9^{ème} à la 14^{ème} place pour la 2^{ème} division de l'année N+1 dans le but de rendre plus attrayant ce championnat. A partir de 2011, qualifications sur palmarès de 10 féminines pour compléter ce championnat (en précisant le nombre de points obtenus sur palmarès de ces licenciées).* »
- CR Ile de France : « *Créer un nombre de restantes au championnat de 2^{ème} division nationale féminine, par exemple 4 restantes.* »
- CR Bretagne : « *Depuis 2007, la deuxième division nationale féminine se déroule à 24, 8 accèdent à la première division et les 16 autres sont dans l'obligation de présenter un*

palmarès avant le 15 novembre de l'année en cours, sachant que la saison de pêche n'est pas terminée dans certaines régions. Pour certaines, si elles souhaitent être qualifiées pour la deuxième division féminine de l'année suivante, cela peut changer leur palmarès. Pourquoi pas jusqu'au 31 décembre.

Nous avons constaté lors des derniers championnats, qui se déroulent, soit en secteur de 8 soit en sous-secteurs de 8, que les pêcheuses terminant 8^{ème} de la première manche, quelque soit leur niveau, ne peuvent plus prétendre à l'accession en première division nationale, d'où une démotivation compréhensible pour les deux manches suivantes. Ceci peut se traduire par une démobilisation, les pêcheuses ne pêchent plus avec la même conviction. Cet état de fait peut rendre le championnat moins attrayant, voire fausser les résultats, sachant qu'il est difficile dans certains départements et régions, de réaliser un palmarès.

Afin de rendre plus attractif le championnat, nous demandons le maintien en deuxième division de 4 à 8 pêcheuses, les autres présentant un palmarès pour l'année suivante (appliquer la même règle que le championnat masculin 8 montants - 6 restants - 10 descendants). »

- CR Bretagne : « Afin d'avoir un point de référence, nous demandons d'indiquer le total des points de chaque pêcheuse présentant un palmarès à une candidature au championnat de France deuxième division féminine. Certaines licenciées, qui ont déjà participé au championnat de France féminin, n'envoient plus leur palmarès parce qu'elles estiment avoir un total de points trop important pour accéder au championnat. De plus, cela motiverait de nouvelles pêcheuses à présenter un palmarès. »

7) Modification règlement du GN (annexe 4) :

Jean Luc QUERNEC présente le règlement du GN modifié ; celui-ci, axé uniquement sur les inscriptions individuelles et la base d'un qualifié pour 12 participants lors des éliminatoires départementales puis un qualifié supplémentaire par tranche de 12 commencée, devrait porter le nombre de qualifiés pour la finale à 250 / 300, ce qui permettrait d'utiliser les 5 secteurs prévus pour le championnat de France des CD.

Ce règlement, validé par les Présidents de CR qui ont porté le montant de l'inscription individuelle à 7€, est accepté à l'unanimité.

8) Règlement pêche à la plombée (annexe 5) :

Le règlement de la pêche à la plombée, basé sur le règlement international qui est actuellement en attente de validation par le comité directeur de la FIPSeD, établi par la commission, approuvé par le comité directeur et validé par les Présidents de CR est présenté par Jacky CAHAGNE et accepté à l'unanimité.

Un appel à candidature sera fait prochainement pour les postes de capitaine et de capitaine-adjoint, le choix sera fait lors de la réunion du comité directeur du 20 novembre prochain.

9) Intervention des capitaines des équipes de France :

Les capitaines font un point rapide sur leurs équipes :

- Seniors, Jean Pierre MISSERI.
- Féminines, Jean Pierre MISSERI.
- U14, Jean Michel GRIGNON qui fait appel aux CD car nous manquons de jeunes.
- U18, Gilles CAUDIN.
- Vétérans, Patrick SOLBES qui nous présente l'équipe de France championne du monde.
- Handicapés, Bernard BATON.
- Carpe, Fernand DE CASTRO.
- Truite, Pierre VILLE.

10) Financement des équipes de France :

Le Président reprend tout l'historique de ce dossier et informe l'assemblée :

- Suite à la baisse régulière du montant de la subvention, 21K€ proposés pour 2010, pour mémoire nous avons 40K€ en 2009, 52K€ en 2007/2008, 60K€ en 2005/2006, 85,9K€ en 2003/2004 et 82,6K€ en 2001/2002, le contrat avec le SPAP France a été rompu et le club France dissout avec effet au 1^{er} janvier 2010.
- De ce fait la FFPSC est libre de tous engagements et peut signer des contrats individuels non exclusifs avec tous les sponsors européens intéressés, qu'ils soient du monde de la pêche ou non.
- Eu égard aux 30 ans de collaboration avec la FFPSC, priorité sera donnée aux membres du SPAP France et ceux-ci ont déjà donné leur accord. Ces contrats individuels nous permettraient pour l'instant d'atteindre au minimum 24K€ mais le Président a d'autres contacts et pense obtenir un total de 40K€.
- Un des membres du SPAP France a fait ensuite une contre-proposition en tant que sponsor principal pour un montant de 40K€, charge à elle de trouver des Co-sponsors s'engageant à y intégrer ses anciens collègues du SPAP France.
- Les anciens membres du SPAP France ne sont pas d'accords pour être Co-sponsors selon les modalités proposées.
- Deux solutions s'offraient donc au comité directeur et, lors de sa réunion du 30 janvier, celui-ci a opté à l'unanimité pour une ouverture avec recherche de contrats individuels non exclusifs en refoulant la contre-proposition d'un contrat unique avec une marque qui nous assurait une sécurité financière mais qui poserait certainement des problèmes avec les pêcheurs.

Jean DESQUE prend la parole et précise que c'est la société SENSAS qui a fait la contre-proposition en tant que sponsor principal et que, contrairement à ce qu'il vient d'entendre, les anciens membres du SPAP France seraient apparemment d'accord pour être Co-sponsors.

Le Président contredit cette version et signale qu'il a des écrits confirmant ses dires.

Après débat, le Président fait la proposition suivante :

- a) Dans l'hypothèse d'un accord des anciens membres du SPAP France, la contre-proposition de la société Sensas serait reconsidérée par le comité directeur.
- b) Dans le cas contraire, ouverture avec recherche de contrats individuels non exclusifs.

Après vote de l'assemblée, cette proposition est acceptée :

- Les CD 52, 77, 89, 91 et 94, soit 5 CD représentant 17 voix votent contre.
- Les CD 07, 18, 33, 36, 37, 42, 58, 72, 75, 76, 86, 87, 95, soit 13 CD représentant 42 voix s'abstiennent.
- Les 48 autres CD présents ainsi que les 2 GN, représentant 141 voix soit près de 90% des suffrages exprimés sont pour.

Pour s'assurer de n'avoir oublié personne, le secrétaire fait l'appel et un nouveau pointage des CD qui ont voté contre et de ceux qui se sont abstenus.

Nota : A l'issue de l'AG le représentant du CD 54 a demandé au secrétaire de vérifier s'il était bien parmi les abstentionnistes en précisant qu'il s'était manifesté lors du vote mais n'avait pas prêté attention lors de l'appel de contrôle.

11) Calendrier 2010 (annexe 6) :

Lecture par Jean Claude POINSIGNON du calendrier complet.

12) Commission internationale :

Jackie DUPUIS donne quelques informations sur la FIPSeD, notamment :

- Le PV de l'AG sera sur le site.
- Deux nouvelles nations adhèrent à la Fédération internationale.
- Création d'une épreuve internationale « feeder » à compter de 2011.
- Elaboration d'un règlement pêche au feeder.
- Un poisson au bout de la ligne d'un pêcheur et se trouvant en zone voisine ne sera pas refusé, sous réserve qu'il n'occasionne pas de gêne au pêcheur voisin.

Ce dernier point sera modifié dans notre règlement des championnats et grandes épreuves.

13) Intervention des invités :

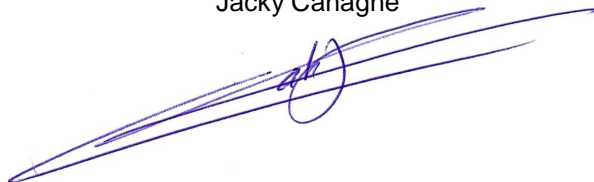
- *Monsieur Thierry COUVRAY, Président de l'AAPPMA de Chartres.*
- *Monsieur Michel BROSSARD, Président de la Fédération d'Eure et Loir pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.*
- *Monsieur Denis LEGRET, Président de l'EHGO.*
- *Monsieur Alain DIEU, Président de la commission des pêches sportives et spécialisées de la Fédération Nationale de la Pêche en France qui excuse le Président, Claude ROUSTAN, et nous assure son soutien concernant la participation financière de la FNPF.*
- *Monsieur Patrick GEROUDET, adjoint au maire de Chartres.*
- *Monsieur Jean DESQUE, de la société SENSAS, qui donne quelques nouvelles du challenge et informe l'assemblée sur la suppression des demi-finales et de la création d'une super-finale pour 2011, il en sera ainsi tous les quatre ou cinq ans. Il émet également l'idée de la création d'un critérium national.*

14) Remise des souvenirs FFPSC :

Avant de clore la séance, le Président remet les souvenirs FFPSC.


Le secrétaire général,

Jacky Cahagne



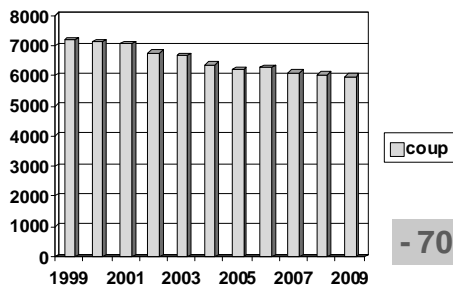
Le Président,

Jacques Goupil

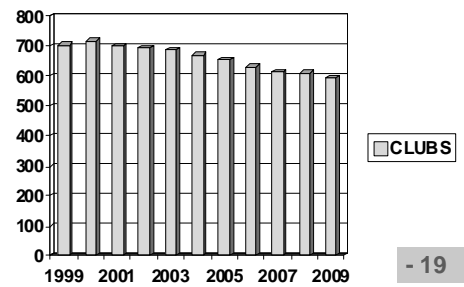


EVOLUTION DU NOMBRE DE LICENCES

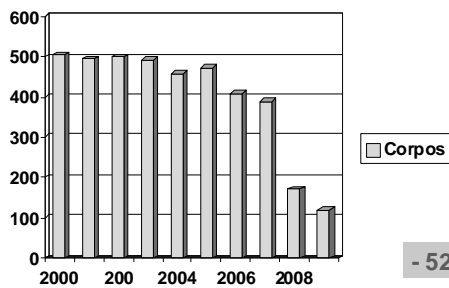
Licences Individuelles (COUP)



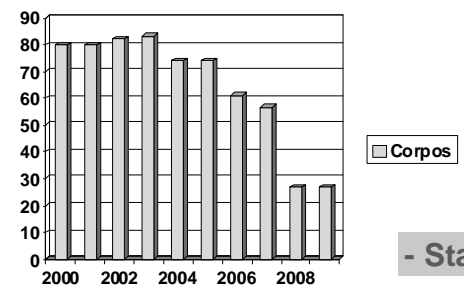
Licences CLUBS Coup



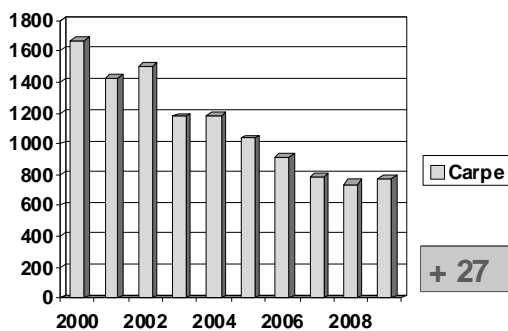
Licences individuelles Corps



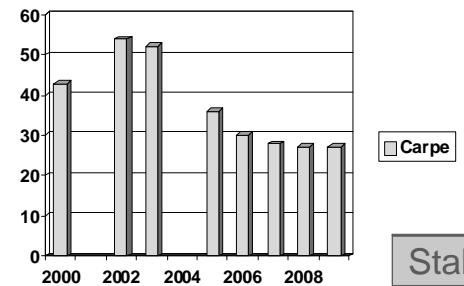
Licences Clubs Corps



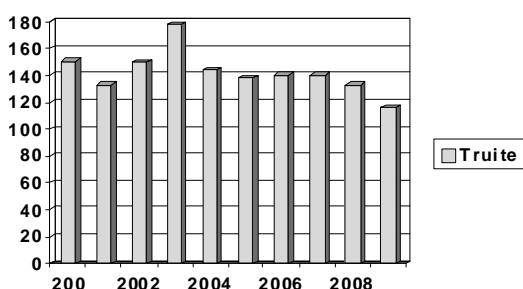
Licences Individuelles Carpe



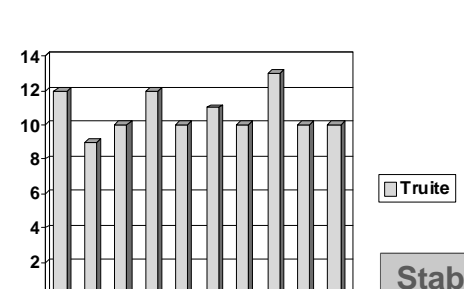
Licences Clubs Carpe



Licences Individuelles Truite



Licences Clubs Truite



COMPTE DE RESULTAT 2009**PRODUITS**

Licences		251 309,00 €
- seniors, féminin, vétérans,carpistes	197 221,00 €	
- licences découvertes	8 080,00 €	
- juniors	5 500,00 €	
- minimales,cadets	7 505,00 €	
- corporatifs	4 608,00 €	
- clubs	28 395,00 €	
Subventions		119 668,76 €
- Ministère jeunesse et sports	40 000,00 €	
- SPAP France	52 168,76 €	
- FNPF	27 500,00 €	
Autres produits		68 755,52 €
- Publicités bulletin	28 208,73 €	
- Grand National	14 910,00 €	
- Coupe de France Corpo	3 780,00 €	
- Championnat France Clubs	5 860,00 €	
- Championnat France CD	680,00 €	
- Vente matériel publicitaire	515,90 €	
- Produits divers	646,02 €	
- Produits Financiers	7 834,31 €	
- Produits exceptionnels	6 320,56 €	

TOTAL DES PRODUITS**439 733,28 €****CHARGES**

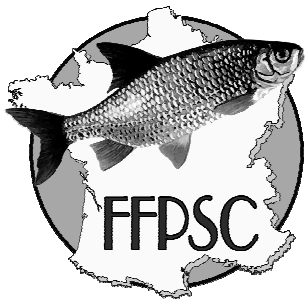
Déplacements internationaux		151 321,73 €
Club France Seniors	55 286,60 €	
Club France Jeunes	31 765,74 €	
Club France Féminin	14 921,24 €	
Club France Handicapés	14 839,90 €	
club France Vétérans	9 562,50 €	
Monde Clubs	6 797,71 €	
Monde Carpes	12 016,95 €	
Groupement truites	6 131,09 €	
Déplacements Nationaux		47 007,99 €
Championnats individuels	8 743,74 €	
championnats jeunes	17 654,33 €	
France CD, Clubs	6 608,40 €	
Actions Jeunes	7 325,36 €	
Actions Handicapés	6 676,16 €	
Dotation épreuves		31 303,65 €
Grand National	12 270,00 €	
Championnat France Clubs	6 930,00 €	
Epreuves Corpo	6 680,00 €	
Achat coupes (CD, GN....)	2 342,65 €	
Achat médailles	3 081,00 €	
Dotation des structures		104 832,23 €
Dotation CD/CR Epreuves Nat.	19 110,00 €	
Ristournes CD	45 527,00 €	
Ristournes CR	17 508,00 €	
Ristournes groupements	10 642,00 €	
Formation,Ecoles de Pêche	12 045,23 €	
Communication		55 487,89 €
Revue Pêche Compétition	55 487,89 €	
Fonctionnement		65 017,70 €
Comité Directeur +AG.	31 101,72 €	
Fournitures Administratives	3 807,92 €	
Achat et Entretien Petit Matériel	3 048,31 €	
Cotisations (FIPS,CIPS....)	3 326,00 €	
Frais poste, tel,internet....	8 134,13 €	
Honoraires Comptabilité	2 588,16 €	
Services Bancaires	723,00 €	
Assurances	8 795,89 €	
Fournitures, équipement	3 492,57 €	
Amortissements	3 148,87 €	

TOTAL DES CHARGES**458 120,06 €****RESULTAT 2009****-18 386,78 €****ACTIFS DE LA FFPSC AU 31/12/2009:****381 717,16 €**

Matériel informatique et mobilier	5 319,12 €
Matériel publicitaire	223,00 €
Valeurs mobilières	85 282,05 €
Disponibilités	266 738,13 €
Créances- immobilisations	24 154,86 €

BUDGET PREVISIONNEL 2010

Dépenses		Recettes		
		nombre	prix	
Club France Seniors	56 000,00 €			
Club France Jeunes	39 000,00 €			
Cub France Féminines	30 000,00 €	600	50,00 €	30 000,00 €
Championnat du Monde Handicapés	10 000,00 €	4800	40,00 €	192 000,00 €
Equipe Nationale Truite	6 000,00 €	700	20,00 €	14 000,00 €
Championnat du Monde des Clubs	6 000,00 €	500	15,00 €	7 500,00 €
Championnats de France individuels	10 000,00 €	50	50,00 €	2 500,00 €
Championnats de France Jeunes	14 000,00 €	120	40,00 €	4 800,00 €
Championnat de France des CD	2 000,00 €	200	24,00 €	4 800,00 €
Grand National	13 000,00 €	10	50,00 €	500,00 €
Championnat de France des Clubs	8 000,00 €	100	40,00 €	4 000,00 €
Médailles,Coupes, Trophées	2 500,00 €	17	24,00 €	408,00 €
Dotation des CD/CR	18 500,00 €	30	50,00 €	1 500,00 €
Ristournes CD	46 000,00 €	400	37,00 €	14 800,00 €
Ristournes CR	17 500,00 €	46	12,00 €	552,00 €
Ristournes Carpistes	11 500,00 €			
Formation, écoles de pêche	6 500,00 €			
Revue Pêche de Compétition	60 000,00 €			32 500,00 €
Fonct.Comité Directeur et AG.	25 000,00 €			- €
Fournitures administratives	2 500,00 €			40 000,00 €
Cotisations FIPS, CIPS....	4 000,00 €			20 000,00 €
Frais poste, téléphone et internet	10 000,00 €			28 000,00 €
Honoraires comptabilité	2 600,00 €			5 000,00 €
Assurances	9 000,00 €			1 000,00 €
Fournitures, équipement	2 000,00 €			35 000,00 €
Dotations aux amortissements	3 000,00 €			7 500,00 €
Championnat du Monde vétérans	10 000,00 €			14 000,00 €
Organisation Chpt du Monde Handicapés	35 000,00 €			7 000,00 €
Actions en faveur des Handicapés	20 000,00 €			15 000,00 €
Championnats de France Corpo	2 500,00 €			
Action Jeunes	12 000,00 €			
congrès FIPS/CIPS	1 500,00 €			
				13 240,00 €
Total des dépenses	495 600,00 €			495 600,00 €
				Total des recettes
				495 600,00 €



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÊCHE SPORTIVE AU COUP

GRAND NATIONAL

GRANDE EPREUVE INDIVIDUELLE PAR ELIMINATOIRE

Organisée par la F.F.P.S.C. et ses Comités Départementaux

REGLEMENT

Le Grand National sera disputé entre les pêcheurs adhérents à la F.F.P.S.C ayant leur licence régulièrement validée le jour de l'éliminatoire départementale.

Chaque Comité Départemental qui souhaite participer à l'épreuve se doit d'inscrire à son calendrier une épreuve qualificative et d'en communiquer la date au responsable FFPSC du GN.

Cette éliminatoire peut, sur décision des comités départementaux, être ouvert aux pêcheurs extérieurs au comité départemental mais ils ne seront pas pris en compte pour le calcul des qualifiés. (Ex : 40 pêcheurs au concours, 20 seulement issus du CD pour lesquels il versera au total 100 € de cotisation, il y aura 2 qualifiés pour la finale)

Le financement de cette épreuve repose exclusivement sur les cotisations des participants aux éliminatoires.

INSCRIPTIONS INDIVIDUELLES

L'adhésion ou droit de participation est fixée à **7 €** par pêcheur.

Les pêcheurs devront s'inscrire auprès de leur responsable de club qui transmettra au CD.

- Les licenciés « individuel » pourront participer à l'éliminatoire départementale sous réserve de s'inscrire auprès du responsable de l'épreuve de leur CD.
- Les licenciés corporatifs peuvent participer à l'éliminatoire départementale du GN.
- Les pêcheurs ayant une double licence corporative pourront participer à l'éliminatoire de leur choix si leurs clubs sont dans des départements différents mais dans tous les cas, un pêcheur ne peut s'inscrire que pour une seule épreuve éliminatoire.

ELIMINATOIRE DEPARTEMENTALE

Cette éliminatoire est sous la responsabilité du CD qui pourra confier l'organisation à un club. Les responsables de la F.F.P.S.C. du G.N n'interviendront dans ces éliminatoires que comme conseillers ou arbitres.

Les organisateurs ne doivent en aucun cas interdire la participation aux éliminatoires d'un concurrent régulièrement inscrit

Quelques conditions d'organisation sont obligatoires :

1. Application du règlement officiel de la F.F.P.S.C et des championnats. Pour les éliminatoires départementales, il appartiendra aux Comités Départementaux de fixer la longueur des cannes et de définir si la pêche se pratiquera en pêche mixte ou non (décision dans les A.G respectives).
2. Un contrôle rigoureux des licences devra être effectué avant le début de l'épreuve.
3. Les éliminatoires devront se disputer en une seule manche de trois heures au moins, en ligne ou par secteurs avec classement alterné suivant les conditions de pêche particulières que pourront rencontrer les organisateurs. (veiller à ne pas faire plus de secteurs que de qualifiés dans le département)
4. Les pêcheurs sortant les derniers au tirage au sort devront disposer d'au moins 60 mn de préparation une fois arrivés à leur place.
5. Un procès verbal sera établi, sur le formulaire des résultats de l'éliminatoire, par le responsable désigné par le CD.

Internet : www.ffpsc.fr

DÉLÉGATAIRE DE POUVOIRS ET AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE — AFFILIÉE AU COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS

N° SIRET : 404 684 326 00022

Il comprendra :

- I. Le classement complet de l'éliminatoire avec l'ensemble des participants y compris les pêcheurs hors du CD.
- II. Les réclamations éventuelles tenant compte de faits précis (aucune réclamation ne sera admise sans le nom des réclamants, numéro de licence et le nom de leurs clubs).
- III. Le procès verbal sera signé par les membres du jury désignés (3 au moins).
- IV. Les décisions concernant les réclamations, seront prises par les responsables F.F.P.S.C. et transmises dans les meilleurs délais aux intéressés.

LE NOMBRE DE QUALIFIES POUR CHAQUE DEPARTEMENTS EST FIXE COMME SUIT :

- 1 finaliste par tranche de 12 engagements :
 2 finalistes à partir de 13 engagements,
 3 pour 25 – 4 pour 37 – 5 pour 49 – 6 pour 61 – 7 pour 73 – 8 pour 85 – 9 pour 97 – 10 pour 109 – 11 pour 121 – 12 pour 133
 13 pour 145 – 14 pour 157 – 15 pour 169 – 16 pour 181 – 17 pour 193 – 18 pour 205 etc.

Le gagnant de l'année précédente du Grand National, les champions de France de 1ère division au coup, au moulinet, féminine, corporatif, junior, cadet, minime, vétéran, handicapé seront qualifiés d'office (10 pêcheurs). Le droit d'inscription de ces pêcheurs sera pris en charge par la FFPSC.

De même, les pêcheurs retenus pour une épreuve internationale le même jour que leur éliminatoire départementale seront également qualifiés d'office sous réserve que le responsable de l'épreuve les portent sur le formulaire de résultat et qu'ils règlent leurs droits d'inscriptions.

FINALE NATIONALE

1. Lors de la finale nationale, la longueur des cannes est fixée à 13 mètres et le moulinet sera autorisé. Les quantités d'esches sont limitées à 2,5 litre, (dont 1 litre maximum de fouillis (et / ou) de vers de vase) les amorces à 17 litres.
2. Toutefois, les quantités d'esches et d'amorces peuvent être modulées à la baisse sur proposition du CD organisateur et après accord du responsable national. **Dans tous les cas le responsable du Grand National devra être consulté.**
3. Pour faciliter l'organisation l'épreuve sera organisée en 4 ou 5 secteurs découpés en neuvaines, dizaines, onzaines ou douzaines en fonction du nombre de participants et de la morphologie du parcours retenu
4. La liste des finalistes sera communiquée au travers du site internet www.ffpsc.fr la mise à jour sera hebdomadaire, charge aux responsables des CD d'en informer leurs pêcheurs.
5. Les programmes seront en libre service sur le site.

ENVOI AU RESPONSABLE F.F.P.S.C. DU GRAND NATIONAL

Le Président du CD ou le responsable de l'éliminatoire départementale adressera au responsable F.F.P.S.C. du G.N. au plus tard 15 jours après l'épreuve :

1. L'imprimé comportant les résultats de l'éliminatoire départementale, cet imprimé devra être rempli lisiblement et comporter les Noms et Prénoms et numéro CD des participants, ainsi que le classement complet de l'éliminatoire.
2. Un chèque global représentant la totalité des engagements soit 7,00 € par pêcheur.

Les épreuves départementales devront être terminées **au plus tard le 31 juillet**. Un retard peut être accordé sur dérogation demandée au responsable national.

Aucun résultat ne sera enregistré après le 15 août

GAMME DE PRIX

A partir du 2^{ème}, les prix seront égaux dans chaque secteur. Tous les participants recevront un prix.
 La redistribution des droits d'inscriptions après déduction des frais de gestion sera la règle de cette épreuve

Un jury d'honneur présidera aux opérations de la finale et veillera à la régularité de l'organisation, palmarès, etc.

REGLEMENT PECHE SPECIFIQUE A LA PLOMBEE

Règlement établi par la commission et basé sur le règlement international qui est en cours de validation par le comité directeur de la FIPSeD :

- Corrigé et validé par le comité directeur de la FFPSC lors de sa réunion du 30 janvier 2010.
- Validé par les Présidents de CR lors de la réunion du 30 janvier 2010.
- Validé par l'AG de la FFPSC du 31 janvier 2010

Le règlement FFPSC actuel sera modifié pour y inclure tous les points de ce règlement :

- La pêche à la plombée se pratique au moulinet et sans flotteur (le sondage avec un flotteur est interdit).
- La longueur des cannes est limitée à 4,50 mètres (15 pieds) maximum.
- Il n'y a pas de distance minimum de pêche.
- La distance entre les compétiteurs doit être comprise entre 15 mètres minimum et 30 mètres maximum.
- La coupe de France se déroule en deux manches de 5 heures sur 2 jours.
- Les championnats se déroulent en trois manches de 4 heures sur deux jours (possibilité, pour les épreuves départementales et régionales, de les organiser en deux manches de 4 ou 5h).
- Compte tenu de la distance entre les pêcheurs, possibilité d'organiser les championnats :
 - ↳ En ligne.
 - ↳ En 2 ou 3 groupes.
- En cas d'interruption forcée (exemple: orage), la manche sera validée si sa durée a été au moins d'1h30 et il n'y aura pas de reprise.

- La durée de préparation est fixée à une heure minimum.
- Les compétiteurs pourront monter le nombre de cannes qu'ils souhaitent mais ils ne pourront avoir, en action de pêche, qu'une seule canne. Il sera possible de préparer, en réserve, des feeders; toutefois, en cas de prise d'un poisson, ces feeders ne pourront être mis en action de pêche qu'après la mise en bourriche du dit poisson.
- Les amorces toutes confondues sont limitées à 12 litres.
- Les esches toutes confondues sont limitées à 2 litres dont 0,50 litre maximum de fouillis ou vers de vase.
- Les esches artificielles, quelque soit la matière (polystyrène, caoutchouc, éponge, etc.) tels asticots, teignes, vers de vase, vers de terre, etc. sont interdites.
- Les esches destinées à l'hameçon ne devront pas être amalgamées mais enfilées, sont interdits le pain, la pâte (amalgame de matières ou d'esches comme le pellet, la bouillette, les boulettes d'amorce ou d'esches collées, etc.).
- Il n'y a pas d'amorçage lourd, le 1^{er} signal indique le départ de la compétition.
- Le repère flottant est interdit.
- Seul est autorisé l'amorçage à l'aide d'un feeder.
- Tout poisson capturé mais accroché à une autre ligne que celle du pêcheur ne sera pas comptabilisé et devra être remis à l'eau.
- Le championnat 1^o division se disputera à 30 pêche urs avec 10 restants.
- Les qualifiés pour ce championnat seront les premiers de la coupe de France (solution transitoire à revoir fin 2010 si besoin). En conséquence :
 - ↳ Pour 2010 : Monteraient 30 pêcheurs.
 - ↳ A partir de 2011 : Monteraient 20 pêcheurs.

CALENDRIER 2010

	DATE	CD	LIEU
CHAMPIONNATS			
COUP			
Promotion A	Entre	17 / 18 avril	56 Saint Malo de Beignon - étang
Promotion B	le	12 / 13 juin	80 Abbeville -rivière
Promotion C	1 ^{er} mars	15 / 16 mai	52 Rolampont - canal
Promotion D	et	10 / 11 avril	28 Luisant- plan d'eau communal
Promotion E	le	22 / 23 mai	3 Vichy
Promotion F	15-juin	24 / 25 avril	46 Catus - étang
3ème Division nord		24 / 25 juillet	60 Précy Sur Oise - Rivière Oise
3ème Division sud		24 / 25 juillet	23 Felletin -Barrage des Combes
2ème Division		21 / 22 août	82 Beaumont de Lomagne - Lac
1ère Division		18 / 19 septembre	72 Mansigné - Lac
MOULINET			
Promotion A		5 / 6 juin	85 La Chapelle Hermier -Lac du Jaunay
Promotion B		22 / 23 mai	59 Villeneuve d'Ascq
Promotion C		5 / 6 juin	25 Environs Besançon- rivière le Doubs
Promotion D		5 / 6 juin	21 Saint Jean De Losne -Saône
Promotion E		5 / 6 juin	Aquitaine
Promotion F		5 / 6 juin	34 Lac de Salagou
3ème Division nord		26 / 27 juin	90 Belfort -Etang des Forges
3ème Division sud		26 / 27 juin	81 Rabastens
2ème Division		17 / 18 juillet	86 Aavailles Limouzine
1ère Division		31 juillet et 1er août	49 Bouchemaine - rivière la Maine
JEUNES			
Promotion W		10 / 11 juillet	27 Crèvecoeur - Etang Dassault et TF1
Promotion X		10 / 11 juillet	Alsace
Promotion Y		10 / 11 juillet	53 Château Gonthier et Aze
Promotion Z		10 / 11 juillet	87 Limoges
Championnat JUNIORS		14 / 15 août	59 Marpent - La Sambre
Championnats CADETS		14 / 15 août	59 Marpent - La Sambre
Championnat MINIMES		14 / 15 août	59 Marpent - La Sambre
Coupe de France des jeunes		28 / 29 août	60 Noyon -canal
FEMININ			
2ème Division		19 et 20 juin	94 Choisy le Roi - Base nautique
1ère Division		11 / 12 septembre	28 Cloyes sur le loir
VETERANS			
Promotion A Vétérans		mercredi 30 juin / 1er juillet	56 Saint Jean sur Oust- canal de Nantes à Brest
Promotion B Vétérans		19 / 20 juin	60 Chantilly - canal
Promotion C Vétérans		8 / 9 mai	57 Cattenom - étang de Sentzich
Promotion D Vétérans		mardi 11 / mercredi 12 mai	41 Blois- plan d'eau de la Pinsonnière
Promotion E Vétérans		7 et 8 juillet	17 Marans
Promotion F Vétérans		19 / 20 juin	82 Lacour saint Pierre - canal
2ème division Nord		17 / 18 juillet	59 Saint Amand les Eaux - La Scarpe
2ème division Sud		17 / 18 juillet	23 Cressat-Plan d'eau municipal
Coupe de France	60 / 65	12 / 13 juin	59 Santes les Bouées - canal de la Deule
	66 / 75		59 Santes les B- Sequendin- canal de la Deule
	76 et plus		59 Lille -Rue Hegel - Canal de dérivation
Championnat	1ère division	28 / 29 août	71 Montceaux les Mines - Plan d'eau du Plessis
GRANDES EPREUVES NATIONALES			
Club Inter-régionals	A	22 / 23 mai	50 Vire et Thorigny - rivière la Vire
	B	29 / 30 mai	Ile de France 75-78-94-95
	C	29 / 30 mai	77 Bagneaux sur Loing - canal
	D	29 / 30 mai	28 Chateaudun - Le Loir
	E	29 / 30 mai	16 Sireuil -rivière Charente
	F	29 / 30 mai	13 Istres - Etang de l'Olivier
Club finale		3 / 4 juillet	16 Sireuil -rivière Charente
Championnat de France des CD		25-sept	2 Saint Quentin -canal
GRAND NATIONAL		26-sept	2 Saint Quentin -canal
CORPORATIFS			
Champ de France Individuel		24 / 25 juillet	45 Dampierre en Burlly - étang
Coupe de France		04-sept	1 Montrevel en Bresse
Championnat de France des Clubs		05-sept	1 Montrevel en Bresse
HANDICAPEES			
2ème division		26 / 27 juin	85 Lac de la Chausselière - commune de la Guyonnière
1ère Division		4 / 5 septembre	91 Boussy Saint Antoine
DECHE A LA PLOMBEE			
Coupe de France		2 / 3 oct	60 Pont Sainte Maxence -rivière Oise
Champ de F individuel 1ère division		16 / 17 oct	36 Eguson

DOUR INFORMATIONS

	12 - 13 juin	CHOISY
FESTIVAL DE L'HO		
CHALLENGE Philippe SEMPESKI		
CHALLENGE SENSAS		
Demi finale ouest	10-oct	LA GACILLY 56
Demi finale est	10-oct	SARREBOURG 57
Demi finale nord	10-oct	ABBEVILLE 80
Demi finale sud	10-oct	CD 47
FINALE	23 et 24 oct	MONTCEAU LES MINES 71

ASSEMBLEE GENERALE FFPSC :

30 janvier 2011 à Valence (26)